

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUOTON Catherine
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	GRUET Olivier
LEPETZ Joëlle	HAMDAOUI Ako	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyril
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
STOLZ Julien	MBITEL Mohamed	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à JABOVISTE Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

VERNE Pierre	SAGET Emmanuel	GINET Gérard
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	LAGNIEN Jacques
MATHEZ Christian		

Objet : Acquisition d'une parcelle à Madame et Monsieur CHABRISON

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est en cours de régularisation des différentes acquisitions des biens appartenant à Madame et Monsieur PERDRIZET sur la commune de Damparis en limite de la commune de Tavaux suite à la cessation d'activité de maraîchage.

Ces transactions présentent une opportunité pour conforter les équipements sportifs situés au sud-est (terrains de rugby) qui ont récemment été acquis par la Collectivité auprès de la société SOLVAY.

Néanmoins la régularisation des actes précités ne règle pas toute la question de la desserte : il subsiste une difficulté d'accès pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au terrain qu'elle achète, condition pourtant essentielle et déterminante.

En effet, Madame et Monsieur PERDRIZET, ayant vendu leur habitation à Madame et Monsieur CHABRISON, cette propriété bloque désormais sur une trentaine de mètres la liaison entre la RD 321 et les terrains acquis ou en cours d'acquisition par la Collectivité.

Suite à la rencontre avec Madame et Monsieur CHABRISON, ceux-ci sont disposés à un accord avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour désenclaver les parcelles de la Collectivité ainsi que leur propre propriété.

Il a donc été convenu entre les deux parties, la cession à l'euro symbolique d'une partie des parcelles AR 365 et 370 pour une superficie totale d'environ 110 m², à parfaire par voie de géomètre. En contrepartie la création de la clôture est à l'entière charge de la Collectivité.

De plus, selon l'accord intervenu avec Madame et Monsieur CHABRISON, une servitude de passage sera constituée au profit de ces derniers sur les parcelles AR 360 et 362 afin de leur permettre officiellement un accès à leur propriété.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à Madame et Monsieur CHABRISON Julien, domiciliés Les Meix de Laborde à Damparis, d'une partie des parcelles cadastrées section AR n°365 et 370 pour une contenance totale d'environ 110 m²,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant l'euro symbolique,
- **DE PRÉCISER** que les frais de géomètre, de notaire ainsi que la pause de la clôture seront à l'entière charge de la Collectivité,
- **DE PRÉCISER** la constitution d'une servitude de passage au profit de Madame et Monsieur CHABRISON sur les parcelles AR 360 et 362,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 77
 CONTRE : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Urbanisme
- Office Notarial LEGATIS - Avenue de Northwich, 39100 Dole
- Mme et M. CHABRISON Julien - Les Meix de Laborde, 39500 Damparis

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*



Jean-Pascal FICHÈRE.

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE A
MADAME ET MONSIEUR
CHABRISON ET CREATION D'UNE
SERVITUDE DE PASSAGE A LEUR
PROFIT**

